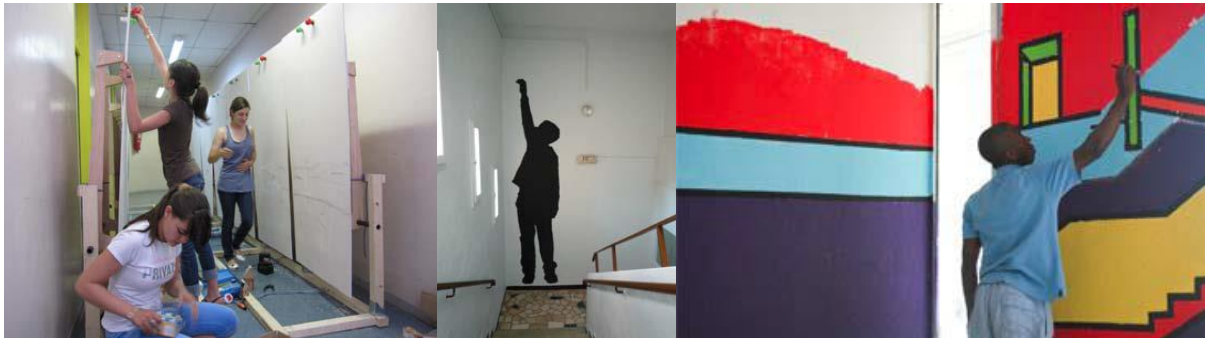


La politique éducative et culturelle académique Architecture et arts visuels au collège **Dispositif « Vive mon collège » 2014-2015**

« Vive mon collège » est une action de sensibilisation à l'architecture menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E 13) en collaboration avec l'Académie d'Aix Marseille. Ce programme participe à une action prioritaire conduite dans le cadre de la politique culturelle académique par le biais du thème « Mon école, mon quartier, ma ville ». Il reçoit le soutien de nombreux partenaires : le Conseil Général des Bouches du Rhône, le FRAC Provence Alpes Côtes d'Azur, les Ateliers de l'image, l'Alhambra pôle régional d'éducation au cinéma et la DRAC dans le cadre de la politique contractuelle académique.

Cette action s'adresse à tous les enseignants et classes qui souhaitent utiliser le collège, son architecture et son environnement, comme support pédagogique privilégié. Elle vise à impliquer les élèves dans la vie de leur établissement et comme acteurs de leur cadre bâti.

Le collège, un vrai support pédagogique



L'architecture, art de l'espace qui marque notre quotidien et prend racine dans notre histoire, constitue un volet essentiel de l'éducation artistique et culturelle.

Plus largement la réflexion sur la ville et ses espaces architecturaux, quand elle donne lieu à un apprentissage scolaire raisonné, crée les conditions d'une culture artistique ouverte et diversifiée, entre patrimoine et création contemporaine.

Le collège est le support idéal d'une action de sensibilisation des adolescents à l'architecture. Il est à la fois un espace fondamental d'enseignement, d'éducation et de socialisation mais aussi un espace de grande qualité architecturale depuis que les lois de décentralisation en ont fait un des postes majeurs d'investissements des départements.

L'action « Vive mon collège » aide les jeunes à s'interroger sur leur environnement construit, à en mesurer les enjeux et intérêts et à se positionner en tant qu'acteurs de leur cadre de vie.

L'observation de leur établissement et la conception d'un projet de transformation d'un des espaces du collège permettent aux collégiens non seulement d'acquérir un certain nombre de références, de connaissances et de savoir-faire mais aussi de mobiliser des notions et des compétences développées dans les différentes disciplines enseignées au collège. Cette démarche accompagnée par des intervenants architectes et artistes, favorise le débat autour d'un projet collectif. Les différentes notions et compétences acquises ainsi que le vécu sensoriel, sensible mais aussi social qu'implique la réalisation en grandeur réelle de leur projet sont des éléments marquants de cette expérience artistique et culturelle.



Lancement et déroulement du projet :

Dès la rentrée 2014, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches du Rhône (C.A.U.E. 13) propose un programme d'activités sur la durée de l'année scolaire aux classes des collèges volontaires et dont la candidature aura été retenue dans le cadre d'une commission composée des partenaires de l'académie d'Aix-Marseille.

Ce programme comprend des ateliers de sensibilisation à l'architecture menés par le CAUE 13, qui constitue la première étape du déroulement (découverte de l'architecture de son collège, observation de son cadre de vie, analyse des caractères de l'espace bâti et du rôle des acteurs de la construction, organisation des informations collectées sur différents supports visuels, écrits, sonores).

La seconde étape est consacrée à l'élaboration progressive d'un projet de création avec différents intervenants. Le projet artistique repose sur **le choix d'une métamorphose, d'une transformation éphémère d'un espace** de l'établissement identifié par les élèves. Il s'engage au sein d'ateliers mis en place dans les collèges avec des artistes plasticiens, vidéastes ou photographes (suivant l'option choisie) en collaboration avec les équipes pédagogiques et aboutit à la réalisation d'un dossier de synthèse artistique et technique soumis à l'approbation de l'ensemble des partenaires.

La réalisation concrète du projet intervient dans la troisième étape, dès que le dossier a fait l'objet d'une validation.

L'exposition en fin d'année restitue la démarche et le travail de l'ensemble des collèges.

Phase 1 d'octobre à fin décembre

Lors de la première phase du projet, le CAUE 13 accompagne les classes pour effectuer :
L'analyse de l'établissement et de ses espaces construits (8h d'atelier)
La réalisation de documents de présentation de l'architecture du collège et de son environnement et la préparation du projet collectif (définition des supports, esquisses).

Phase 2 de janvier à mars

Lors de la deuxième phase, un intervenant artistique accompagne les classes dans la préparation d'une **proposition artistique temporaire** au collège, aboutissant à la présentation d'un projet soumis à l'approbation de l'ensemble des partenaires. Le domaine artistique de cette proposition est laissé au choix des établissements qui réalisent un dossier de présentation du projet en photographie ou audiovisuel ou arts plastiques (12h d'ateliers).

Phase 3 de mars à fin mai

La dernière phase est consacrée à la réalisation des projets validés (10h d'ateliers).

Phase 4 juin

Exposition collective et journée de restitution.

Prise en charge par les enseignants et l'établissement

- ☞ L'identification d'un enseignant relais qui assure la coordination du projet auprès de l'équipe éducative concernée, des élèves et du chef d'établissement. Le professeur relais établit le calendrier des interventions dans la classe.
- ☞ La préparation des séances et l'accompagnement des artistes et architectes durant la durée de leurs interventions, sont assurés par un représentant de l'équipe pédagogique.
- ☞ L'exploration de ressources artistiques et culturelles en lien avec le projet (visite passeport 13, CDI, médiathèque, internet...) et le prolongement des ateliers dans le cadre des enseignements (exposés, dossiers jury, composantes du dossier HDA, présentation TICE, pratiques artistiques).
- ☞ Le respect de calendrier défini en début d'année à toutes les étapes du projet.
- ☞ L'exploitation de ce programme d'une manière transversale, interdisciplinaire et concertée.
- ☞ Toutes autres initiatives et mises en synergie en cohérence avec d'autres actions conduites au sein du projet d'école ou d'établissement.

Inscriptions mode d'emploi

- ☞ L'inscription des collèges s'effectue sur l'application suivante du site : www.cg13.fr rubrique **éducation/collégiens/ actions éducatives/** Action «Vive mon collège ».
- ☞ Les établissements scolaires intéressés doivent inscrire cette action dans le cadre du **volet culturel du projet d'établissement** via l'**application PAPET de mai à septembre 2014** avec l'intitulé « **Vive mon collège** », en indiquant les moyens budgétaires et HSE qu'ils souhaitent engager ; la dotation minimale prévue est de 300 €/établissement.
- ☞ Cette inscription sera confirmée à l'établissement après concertation partenariale **en septembre 2014.**



La formation et les activités associées

L'opération est accompagnée d'un module de formation inscrit au plan académique de formation auquel contribuent des intervenants du C.A.U.E, du FRAC, des Archives départementales, « Les Ateliers de l'image » et « L'Alhambra » pôle d'éducation au cinéma, des artistes engagés dans l'opération et des associations partenaire, pour préparer les outils spécifiques et les ressources nécessaires au déroulement des ateliers.

La formation s'adresse aux enseignants participant à cette action ou désireux de la connaître, dans le cadre des **candidatures à public désigné**.

Des visites dans des lieux culturels complètent ce dispositif en offrant aux classes des accueils dans des expositions et les bâtiments emblématiques de l'architecture patrimoniale et contemporaine ; les thèmes de ces visites correspondant aux « options » artistiques choisies par chacun des établissements scolaires.

Un projet pluridisciplinaire dans la durée



Pour l'année 2014-2015, six collèges pourront être sélectionnés pour participer à cette opération. Ces établissements pourront bénéficier d'ateliers de pratique artistique d'expression multiple, **architecture, arts plastiques, photographie et vidéo**.

Le déroulement du programme est prévu durant cinq années (2009-2015). Il sera ouvert chaque rentrée scolaire à de nouveaux établissements du département des Bouches du Rhône.

Afin de partager les étapes de travail et de mettre en valeur chacune des propositions des classes, les projets, réalisations, installations éphémères ou pérennes, les publications, films ou objets, seront exposés en fin d'année à l'occasion d'une journée de rencontre de tous les acteurs.



Ce projet est à mettre en œuvre dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement. Ses objectifs sont mis en cohérence avec les autres projets culturels et les enseignements et visent à renforcer les objectifs et axes du projet d'établissement

L'ensemble des informations figure sur les pages web DAAC du site académique :

<http://www.ac-aix-marseille.fr>

éducation artistique et culturelle / domaine arts visuels

Contacts / Structures

Coordination

CAUE 13 : www.caue13.fr

Emmanuel Soulier : Architecte conseil - actions en milieu scolaire

Te l: 04.96.11.27.67 - fax: 04.91.33.42.49 – e.soulier@caue13.fr

Partenaires

FRAC : www.fracpaca.org

Annabelle Arnaud – Responsable des projets en milieu scolaire et de la formation

Tel : 04 91 90 28 48 – annabelle.arnaud@fracpaca.org

Ateliers de l'Image : www.ateliers-image.fr

Flore Gaulmier – Chargée de coordination des ateliers en milieu scolaire

Tel : 04 91 90 46 76 – flore.gaulmier@wanadoo.fr

Alhambra : www.alhambracine.com

Cécile Durieux – Chargée de coordination des ateliers en milieu scolaire

Tel : 04 91 46 02 83 – polemed@wanadoo.fr

Contacts / Education Nationale

Délégation Académique Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Christine Quentin : chargée des arts visuels

Tél : 04 42 95 29 48 - christine.quentin-maignien@ac-aix-marseille.fr

Inspection Académique des Bouches-du-Rhône

Christophe Réquena, Cellule départementale « Projets »

Tel : 04 91 99 67 87 – ce.dos13ac@ac-aix-marseille.fr

Grégory Bova, Cellule départementale « Projet »- 2nd degré
ce.dos13acct1@ac-aix-marseille.fr

